



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 JANVIER 2024

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, LOPEZ, MILLAN  
MM ASSELINE, BÉNARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL  
MEYER

**Absent excusé :** Mme DUPREY

**Pouvoirs :** Mme DUREUIL donne pouvoir à M BOCOGNANO

**Début de la séance :** 20h40

**Secrétaire de séance :** M Philippe DUCLOS

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 12 décembre 2023 à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

1. **Autorisation de règlement des dépenses d'investissement dans la limite des 25% des investissements budgétaires 2023**

En attente du vote du budget, il est demandé d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % d'investissements ouverts au budget 2023 soit :

- 9 950 € pour les immobilisations incorporelles – Etudes (chapitre 20)
- 36 000 € pour les immobilisations corporelles – Mobilier (chapitre 21)
- 174 000 € pour les immobilisations en cours (chapitre 23)

Vote : accord à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

2. **Autorisation de sollicitation de subventions au titre de la DETR/DSIL et de l'APCR pour le financement des travaux du futur Tiers Lieu Bibliothèque, Ludothèque Espace Numérique et Espace convivial**

Il est demandé au conseil de se prononcer afin d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR/DSIL et de signer les documents correspondants pour les dossiers de construction de la future bibliothèque. Le montant de l'investissement sur lequel porte la demande de DETR est de 640 000 € HT.

Cette sollicitation annule la précédente délibération n° 7/2023 en date du 21 février 2023

Vote : accord à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

Il est demandé au conseil de se prononcer afin d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention au Conseil Département du Calvados au titre de l'APCR de 100 000 euros pour financer le projet de construction du futur Tiers lieu.

La collectivité s'engage à ne pas faire d'autres demandes APCR durant les 5 prochaines années.

Vote : accord à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

### Informations

- L'union des maires nous informe que la mairie devra donner son avis avant le 11 juin 2024 pour identifier les Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables sur le territoire communal.
- Visite du sénat le mercredi 13 mars pour les membres du CMJ et les élus
- Réunion mi-mandat le 20 février

### Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : 6C.Chemin des Saules  
Terrain La Fontaine  
Terrain Septième Delle

Dépôt de déclarations préalables : 20 chemin du Pont Chalan – 3 châssis de toiture  
4 impasse du Parc – agrandissement du garage  
2 le Bon Repos – véranda

Dépôt de permis de construire : 2 impasse des Aubépines – modificatif 2 extensions

La séance est levée à 22h

Le secrétaire de séance  
Philippe DUCLOS



Le Maire  
Georges LAIGNEL

